

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 3 OCTOBRE 2016

Le lundi 3 octobre 2016, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 19h20 et propose de désigner Sarah PEILLON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame PEILLON procède à l'appel des présents.

PRESENTS :

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, M. Eddy ACACIA, M. Romain BLACHIER, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, M. Christophe AMANY, M. Loïc GRABER, Mme Claire SADDY, Mme Françoise RIVOIRE, Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ, M. Christophe GEOURJON, M. Bruno CHARLES, Mme Ivana PLAISANT, Mme Sarah PEILLON, M. Kader CHARNI, Mme Laure DAGORNE, Mme Emilie DESRIEUX, M. Saidi-Ali CHELLALI, Mme Agnès MARION.

EXCUSES :

Mme Marie-Madeleine FIERS
M. Richard BRUMM
M. Thierry BRAILLARD
M. Jean-Yves SECHERESSE
Mme Corinne IEHL
M. Kear Kun LO

POUVOIR A :

Mme UBALDI-CLARET
Mme PICOT
M. ACACIA
M. CHARLES

Mme LA MAIRE:

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 13 SEPTEMBRE 2016 : Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu** est **adopté à l'unanimité**.

1 - Avis du Conseil municipal relatif au projet de modification n°13 du Plan Local d'Urbanisme.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Merci Madame la Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues, compte tenu d'un ordre du jour allégé, vous permettrez une intervention un peu plus détaillée que d'habitude.

L'avis que notre Conseil d'Arrondissement doit rendre ce soir porte sur la modification du PLU, engagée par la Métropole de Lyon, autorité compétente en matière de planification urbaine, qui a pour objectif de faciliter l'évolution et la valorisation du stade de Gerland.

Les modifications de PLU sont régulières. Nous avons voté la dernière (n°11) en juin 2015.

Je tiens d'ailleurs à souligner la volonté de Monsieur le Président de la Métropole d'inscrire les évolutions du stade de Gerland dans une procédure quasi dédiée (cette modification concerne également la commune de Neuville sur Saône, car notre PLU couvre toute l'échelle Métropolitaine). Cela permet de ne pas fonder cette opération dans la révision générale du PLU H. Cette procédure ad-hoc garantit la transparence et la pleine information des enjeux de ce projet important pour notre arrondissement et notre ville.

Cette modification traduit d'une part un équilibre entre la préservation d'un monument historique et son adaptation au contexte sportif actuel.

Construit entre 1913 et 1926, il symbolise la vision urbaine idéaliste partagée entre l'architecte Tony Garnier et le Sénateur Maire de Lyon Edouard Herriot.

D'abord conçu comme un équipement multisports (athlétisme, cyclisme), il devient le stade attitré de l'Olympique Lyonnais dès 1950.

La montée en puissance du club et l'accueil de grands évènements sportifs (Euro 84 et Mondial 1998) ont obligé des évolutions architecturales successives importantes. L'arrivée du Lou Rugby et sa montée au plus haut niveau national s'inscrit dans cette lignée et offre une très belle opportunité pour la renaissance du stade historique de Gerland.

Le stade est inscrit à la liste supplémentaire des Monuments historiques depuis quasiment 49 ans, le 4 octobre 1967.

Cette modification du PLU a été élaborée en lien étroit avec les services de l'Etat (Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine - ABF et de la DRAC) dont nous connaissons la vigilance et la rigueur...

Aussi, les évolutions prévues s'inscrivent pleinement dans le respect et la valorisation du monument en rendant des zones constructibles de façons limitatives, voire modestes :

- la préservation d'espaces non bâtis à l'angle Sud Est Tony Garnier / Jean Jaurès et de l'autre côté de Jean Jaurès (non aedificandi), du côté de la station-service et de l'OL store.
- la préservation de plusieurs de cônes de visions offrant des vues sur le virage nord depuis Tony Garnier;
- l'autorisation des constructions là où Tony Garnier les avait envisagées (cité sportive idéale) le long de Jean Jaurès. L'allée des Lions retrouvera ainsi sa fonction d'accueil première.
- des hauteurs maximales à R+2 et, de façon marginale R+4 à l'angle Jean Bouin / Tony Garnier. L'outil polygone d'implantation permet de garantir les orientations définies par les ABF. La seule hauteur supérieure à 25m est localisée sur le stade pour prendre en compte la hauteur actuelle du monument qui culmine à 28,6 m.

Toute modification sera soumise à avis conforme des ABF (et non un avis simple).

D'une part, l'architecte de la rénovation en profondeur du stade pour le Mondial 1998, Albert Constantin, est celui qui travaille sur le projet du LOU.

D'autre part, il s'agit d'un projet sportif et économique de premier ordre pour notre ville et notre métropole.

La rénovation du stade permise par cette modification du PLU, permettra d'accompagner le pari sportif du Lou par un écrin adapté à la montée en puissance du club et la pratique professionnelle du rugby.

Il s'agit aussi d'un challenge économique pour le Lou Rugby. En complément de la pratique sportive, l'objectif est d'attirer des entreprises en lien avec la pratique du sport, vitrine d'excellence et démonstrateur à grande échelle dédié aux sports : fabricants, équipementiers, distributeurs, en recherche et développement, startup d'innovation technologique, médias... Ce projet d'entreprise permet d'entrer concrètement dans la démarche nationale « filière sport » en ciblant des entreprises internationales. Le projet intégrera donc des locaux adaptés aux besoins générés par ces activités : bureaux, commerces en lien avec le sport, restaurant, crèche...

Dans ce contexte, la ville de Lyon et la Métropole accompagnent et soutiennent cette initiative pour permettre une installation dans les meilleures conditions. C'est un accord gagnant / gagnant.

Intérêt pour la ville :

- un investissement privé (qui n'est pas financé par la Ville et ne coûte donc rien aux contribuables Lyonnais) de 66 millions d'euros sur 60 ans, dont la plus grande partie est investie dans les 10 premières années.
- Un Bail Emphytéotique Administratif qui fixe une redevance fixe et variable (notamment sur les futurs m2 construits), alors que le stade, aujourd'hui vide, coûte entre 600 et 800 000 euros par an. D'où la volonté de limiter la durée de non occupation et éviter que le stade devienne une friche sportive.
- La ville reste propriétaire : un équipement en état de marche qui lui reviendra au bout de 60 ans, sans que celle-ci ait eu à porter l'investissement.

Objectif pour le Lou Rugby :

- Sécuriser juridiquement et réglementairement les engagements de la collectivité au regard des investissements réalisés par la Lou. Il s'agit donc de fiabiliser les droits à construire en accord avec les services de l'Etat et de la Préfecture (monuments historiques, environnement ou de la sécurité).

Il s'agit donc d'offrir un cadre sécurisé à une initiative privée, compatible et pertinente avec les objectifs tant patrimoniaux, juridiques, sportifs et urbains de la Ville et de la Métropole.

Enfin, ce projet urbain va transformer positivement et durablement le sud Gerland, au service du 7^e arrondissement, de la Ville et de la Métropole.

Ce projet sportif, s'inscrit pleinement dans le projet urbain de Gerland qui vise notamment à renforcer une offre sportive exceptionnelle à l'échelle de la Ville et de la Métropole :

- le parc de Gerland et ses 21,5 ha pour des activités loisirs et sportives informelles prisées par les lyonnais.
- le palais des sports multifonctionnels capable d'accueillir des événements internationaux (ligue mondiale de volley), nationaux et des activités sportives ou caritatives d'intérêt local.
- La Tony Parker Academy qui s'installera en 2018
- Base de canoë kayak dans le parc des Berges, inaugurée dans quelques jours,
- La ligue Rhône Alpes Auvergne de foot dans quelques mois,
- la plaine des jeux

- Le skate parc récemment rénové
- et la piscine (actuelle et future).

Les articulations et convergences entre activités autour de la santé développées dans le Biodistrict et celles envisagées dans ce projet autour du sport sont nombreuses et pertinentes : campus international sports / santé de Gerland.

C'est un intérêt majeur pour le développement économique de notre ville et notre métropole.

Aujourd'hui le stade est vide sauf exception (Biennale danse). L'enceinte en fait un objet urbain « fermé à la ville » / hors de la ville.

Les enjeux pour le Lou et cette modification le permettent, c'est d'ouvrir le site sur Gerland et ses habitants et de retisser des liens :

- en déplaçant les grilles actuelles sur Tony Garnier et Jean Jaurès,
- par un parvis piéton à l'angle Jean Jaurès/ Tony Garnier, en sortant du métro qui ouvrira sur les futures activités,
- en créant un village ouvert quotidiennement sur l'avenue Jean Jaurès par l'allée des Lions.

En face, l'actuel parking bordé de la station-service, du store et des maisonnettes, sera à long terme, consacré en une grande zone paysagée et non bâtie (non aedificandi), faisant le lien entre la Tony Parker Academy, le Palais des Sports et le stade rénové, ouvrant sur le parc de Gerland au loin. Un espace à même d'accueillir ponctuellement des stationnements les soirs de match de façon beaucoup plus qualitative qu'aujourd'hui.

La modification du PLU permet également de consolider les espaces verts et les alignements d'arbres en s'inspirant du travail de Tony Garnier, tout en inscrivant ce projet dans l'axe du mail paysagé de Fontanay.

Cette délibération ne cache rien.

Elle permet la réalisation d'un très beau projet, d'un challenge propre à l'esprit sportif.

C'est l'occasion pour notre arrondissement et notre ville de passer d'un stade fermé, à un nouveau lieu de vie, d'animations, alliant sports (au pluriel !), amateur et professionnel, et développement économique, tout en préservant un cadre et un environnement de qualité.

C'est pourquoi je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

M. CHELLALI : Madame le Maire, chers collègues, nous tenions tout d'abord à nous féliciter de la lucidité retrouvée et du changement de cap opéré par Gérard COLLOMB sur le dossier de la piscine de Gerland, puisque suite à nos différentes interventions tant ici en conseil du 7^e arrondissement qu'en conseil municipal, par les voix conjuguées de Michel HAVARD et Stéphane GUILLAND mais également, celle de notre collègue, Christophe GEURJON, grâce également à la mobilisation des associations du secteur, un sursis a été donné à la piscine de Gerland.

Ce qu'il était impossible à envisager il y a 3 semaines, est devenu faisable 1 semaine plus tard, comme quoi rien n'est jamais perdu d'avance !

Toutefois, nous ne savons pas exactement pendant combien d'étés cette piscine restera encore ouverte mais compte tenu du déficit de notre ville en bassins nautiques, nous vous le disons, Madame le Maire, il n'est pas envisageable que l'activité de cette piscine cesse avant que la promesse d'une nouvelle piscine ne soit réellement traduite en actes et pas uniquement via des études.

Nous ne connaissons que trop bien les études qui finissent aux oubliettes !

Sur la modification du PLU que vous nous présentez ce soir et qui s'inscrit dans le prolongement du bail emphytéotique signé avec le LOU Rugby pour le Stade de Gerland, il s'avère qu'un certain nombre d'éléments ont été demandés lors de la commission Urbanisme du 23 septembre dernier et qu'à ce jour aucun de ces éléments ne nous a été transmis.

Nous ne pouvons que nous interroger sur cette attitude qui ne peut que susciter doute et méfiance sur vos propositions de modification de PLU. Vous comprendrez donc, Madame le Maire, que dans l'attente d'avoir enfin les éléments demandés, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Je vous remercie

M. GEOURJON : Je n'avais pas prévu, Madame la Maire, de reparler de la piscine, mais vu la véhémence des propos tenus en commission générale par Madame AIT-MATEN, je vais en reparler, en reprenant votre phrase, Madame PICOT « les projets évoluent ». Le dossier de la piscine de Gerland en est l'illustration. La vision de Gérard COLLOMB a évolué sur ce dossier entre le 24 juin et le 26 septembre. Les élus d'opposition ont joué un rôle d'aiguillon, ainsi que les associations de proximité, et vous, Madame la Maire, vous avez « attisé » l'évolution.

Reprenons la chronologie :

- Le 20 juin, en conseil d'arrondissement, au détour d'un rapport, nous apprenons que la piscine de Gerland va vivre son dernier été. Nous, les élus d'opposition, ainsi que les associations du quartier, décidons de nous mobiliser contre cette fermeture ;
- le 1^{er} juillet, en conférence de presse, Gérard COLLOMB annonce une nouvelle piscine à Gerland, dans un futur qui reste indéterminé ;
- le 4 juillet, en conseil municipal, nous déposons un amendement demandant le maintien de l'ouverture de la piscine de Gerland l'été jusqu'à l'ouverture de la nouvelle piscine. J'ai rencontré Olivier GINON de GL Events qui m'a indiqué qu'il n'y voyait pas d'inconvénient. Notre amendement est rejeté ;
- le 13 septembre, en conseil d'arrondissement, nous déposons deux vœux dont l'un reprend la demande de maintien de la piscine du stade jusqu'à l'ouverture de la nouvelle piscine. Nos deux vœux sont rejetés ;
- le 26 septembre, en conseil municipal, Gérard COLLOMB annonce la poursuite d'activité de la piscine du stade de Gerland jusqu'à l'ouverture de la nouvelle piscine. Et ce, en dépit de tout ce qui nous a été dit sur la dangerosité du maintien d'activité à cause des fuites qui menacent la structure, de l'installation électrique qui n'est plus aux normes, de l'impossibilité de la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.

Cette décision de Gérard COLLOMB de maintenir la piscine de Gerland ouverte l'été jusqu'à ce que la nouvelle piscine entre en service donne satisfaction à tout le monde et j'y vois le signe d'un non-entêtement de notre Maire. Je regrette simplement que cette évolution n'ait pas été évoquée en même temps que le rapport sur le bail emphytéotique passé avec le LOU, on y aurait gagné en transparence et en clarté.

Pour en venir au dossier de la modification du PLU, je trouve que les précautions demandées par les A.B.F. sont une bonne chose, que les hauteurs des constructions à venir sont raisonnables. Je suis un défenseur de l'arrivée du LOU au stade de Gerland depuis 2009, et il faut lui donner la possibilité de rentabiliser l'investissement qu'il va y réaliser. Je fais observer que le LOU investit plus dans le stade de Gerland que l'OL à Décines, par rapport au chiffre d'affaires des deux clubs. Les droits à construire qu'on lui accorde sont donc logiques, à condition que les conditions posées par les Architectes des Bâtiments de France soient respectées. Compte tenu de cette position, je voterai le rapport.

M. CHARLES : Les victoires ont toujours plusieurs pères, alors que les défaites sont souvent orphelines. Les verts se sont exprimés positivement sur le dossier et c'est donc aussi grâce à eux que le dossier aboutit ! Mais je voudrais souligner que la Maire d'arrondissement a joué un rôle majeur dans l'évolution du dossier. L'arrondissement a joué son rôle de proximité, et on ne peut, tous, que s'en féliciter.

Il faut dire aussi que le travail qui a été mené durant ces dernières années sur les périmètres de sécurité dans le cadre du PPPRT de la vallée de la chimie ont permis cette évolution et autorisé le fait que le quartier de Gerland sud soit conforté dans sa vocation sportive et de loisirs.

Pour le LOU, un équilibre financier est nécessaire et je pense qu'on est dans un bon équilibre entre ce que la ville va recevoir et les investissements que le LOU va réaliser. C'est un dossier « gagnant-gagnant » pour la Ville et le club.

Enfin, urbaniser le long de Tony Garnier ne me paraît pas un mal. Offrir, à cet endroit, des services et des animations me paraît même une bonne chose.

Et je voudrais féliciter tous ceux qui, pour ce dossier, ont travaillé avec les Architectes des Bâtiments de France pour préserver le côté patrimonial du stade. Finalement, grâce à cette évolution du Plu, on va avoir un équipement d'agglomération, mais aussi une offre de proximité.

M. GRABER : Pour la piscine, je pense qu'effectivement, on est parvenu à la meilleure solution. Pour ce qui est des demandes présentées par le groupe des Républicains en commission, je n'en ai pas le souvenir.

Mme AIT-MATEN : Ce qui a été demandé, c'est le power-point, et il a été transmis.

M. GRABER : Je remercie Monsieur GEOURJON de souscrire au projet. L'annonce aurait peut-être pu se faire plus tôt, mais il ne faut pas oublier que le travail avec les A.B.F. a été long.

Mme DAGORNE : Ce qui a été demandé par notre collègue en commission (M. Guillard), c'est l'étude de composition urbaine réalisée par l'Agence d'Urbanisme. La demande a été faite dans les formes et, à ce jour, la réponse n'est pas venue. Ce n'est pas en découvrant les slides en commission générale avant notre séance que l'on peut se prononcer, aussi permettez-nous de nous abstenir. Il s'agit de l'avis du conseil d'arrondissement avant l'enquête publique. Le dossier reviendra donc en conseil d'arrondissement, et notre vote pourra être revu. La proximité doit aussi permettre aux élus d'opposition de s'exprimer. Les élus L.R. s'abstiendront donc sur ce dossier aujourd'hui.

Mme la Maire : Vous avez tout à fait le droit de vous abstenir, mais laissez-nous penser que c'est un très beau projet pour Gerland. Il tient compte à la fois du pôle multisport de ce quartier, de la volonté d'avoir de la nature en ville, de la nécessité d'avoir de l'activité tertiaire et commerciale pour rentabiliser les investissements du LOU et des grosses économies que ce projet va faire réaliser à la ville. Il est en effet important de souligner qu'il ne s'agit pas d'un projet dispendieux pour Lyon. De plus, ce projet correspond à la volonté d'une grande partie des habitants. Il a été présenté aux associations du quartier de Gerland et je peux vous dire qu'il a reçu un écho très favorable. Je mets aux voix le rapport.

Rapport adopté à la majorité avec 4 abstentions (Mme DAGORNE, M.CHELLALI, Mme DESRIEUX, Mme MARION)

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 19h50.